

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 79 (2017)

**Heft:** 1

**Rubrik:** Sécurité

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Cette charrue est considérée comme une remorque de travail. Dès lors, une installation d'éclairage complète sur panneaux réfléchissants (1), des catadioptres triangulaires (2) ainsi qu'une signalisation latérale (gauche et droite 3) sont nécessaires. Le triangle «véhicule lent» manque ici. Photo: Kuhn, montage de Ruedi Hunger

## En route avec une charrue

Selon l'article 67 de l'OETV: «Les véhicules ne doivent présenter aucune pointe tranchante ou arête vive ni aucune saillie ou ouverture qui augmente le risque de blessures en cas de collision.» Que cela signifie-t-il pour une charrue?

Ruedi Hunger

Les caractéristiques de construction de la charrue rendent difficile le respect de l'article 67 de l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV). Une charrue portée est complètement solidaire du tracteur, ce qui induit un déport important dans les virages. De plus, les charrues à corps multiples cachent les clignoteurs et les feux du tracteur. Elles doivent de ce fait être signalisées correctement et munies des feux nécessaires. Un marquage latéral composé de panneaux de signalisation ou de bandes réfléchissantes devrait être présent sur ces charrues.

L'article 68 de l'OETV définit les exigences de signalisation et stipule que:

«Les véhicules suivants doivent être marqués de manière à frapper l'attention de bandes obliques, jaunes et noires ou rouges et blanches de 0,10 m de largeur environ; ces bandes peuvent être rétro-réfléchissantes:

a) les véhicules qui, de par leur construction ou leur mode d'utilisation, présentent pour les autres usagers de la route

un danger difficilement identifiable. Les bandes d'identification peuvent être appliquées à l'avant et à l'arrière;

b) les composants de véhicules, d'engins adaptés et d'autres engins qui dépassent

d'une manière peu visible de plus de 0,15 m sur les côtés ou de plus de 1,00 m à l'avant ou à l'arrière.»

### Conclusion

La croyance selon laquelle les machines et outils doivent être éclairés et signalisés pour «plaire à la police» est faux. Un marquage correct constitue une protection contre les conséquences financières d'un accident et une protection pour les autres utilisateurs de la voie publique. ■



Que faire des rampes de signalisation? Même si cela engendre un travail supplémentaire, il est généralement recommandé de les déposer à l'entrée de la parcelle et de les remettre en place pour retourner à la ferme. Photo: Ruedi Hunger